



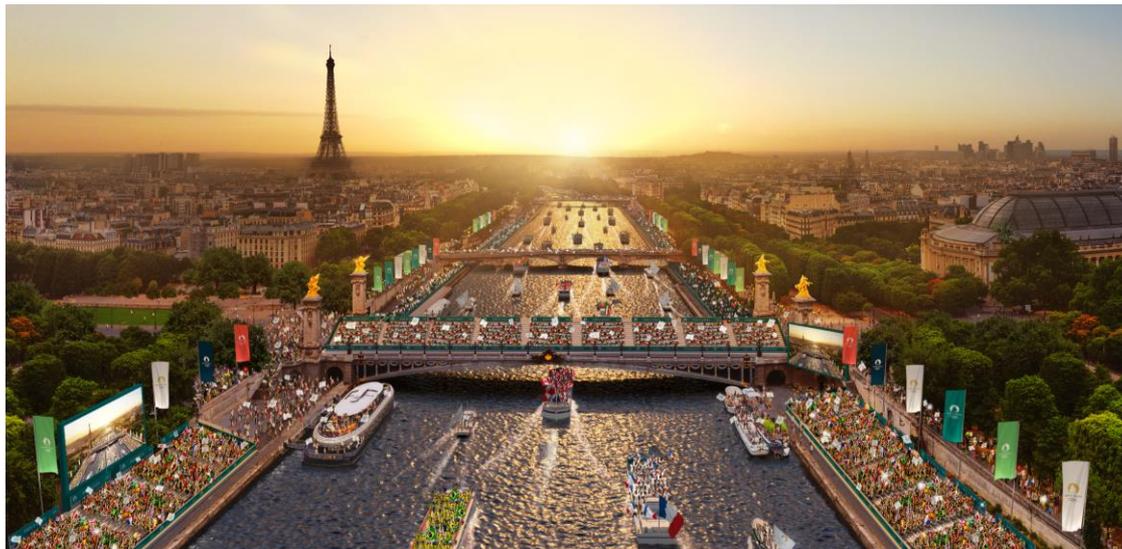
**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
COHÉSION DES TERRITOIRES
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Point d'information sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024

CSA ministériel du 17 octobre 2023

Les jeux olympiques (26/7-11/8) et paralympiques (28/8-8/9) de *Paris 2024*



1. Contexte et rôle du pôle ministériel pour les JOP

QUELQUES CHIFFRES

L'équivalent de 20 coupes du monde de rugby :

- 206 nations représentées
- 15 000 athlètes
- 28 300 représentants de médias
- 3 à 4 milliards de téléspectateurs
- 13, 5 millions de billets vendus
- 10 à 12 millions de touristes attendus
- 600.000 spectateurs à transporter chaque jour, dont 35 % de touristes étrangers
- 68 ouvrages olympiques construits ou rénovés par la SOLIDEO, de nombreux ouvrages temporaires

L'ETAT et les JOP, rôle des MTECT/MTE/SEM

L'Etat prend une part importante dans la préparation et le déroulement des JOP, sa coordination est assurée par **la DIJOP**, rattachée à la PM

Le ministère chef de file est le MSJOP, l'ensemble des ministères y contribuent : MESFIN, MIOM, MTECT, MSP, MEAE, MINARM, etc.

La candidature française témoignait d'une *ambition environnementale élevée*, partagée (CIO, COJOP, ville de Paris, Etat) afin de franchir un palier dans l'organisation des Grands Evènements Sportifs Internationaux (« GESI »).

Un « accélérateur de la transition écologique », avec un héritage durable et utile.

Aux MTECT-MTE-Sem, plusieurs directions d'administration centrale, services déconcentrés et opérateurs préparent les JOP, Pour certains depuis la fin 2017... Ils seront aussi actifs pendant les deux séquences de compétition.

4 thèmes pré dominant :

- Les transports (collectifs, routiers, vélo, aérien)
- L'aménagement et la construction
- L'environnement
- La décarbonation de l'énergie

Mais il y en a d'autres : l'économie circulaire par exemple.

Les directions, services et opérateurs impliqués

- **En administration centrale**, la **DGITM** prépare, avec la **DGAC**, le comité stratégique des mobilités. Elle est impliquée dans la gouvernance de plusieurs groupes de travail techniques (TDM, verdissement de la flotte, accessibilité, etc.). Elle suit les projets d'infrastructures, porte les évolutions juridiques (taxis accessibles aux PFR). Avec le COJO, la **DGEC** suit la décarbonation des stades, le financement des ZEBAC, les sujets liés à l'hydrogène. Le **Secrétariat général** contribue au projet via la DICOM, le SHFDS, la DRH ou la DAEI. La **DGALN** est co-tutelle de la SOLIDEO, elle appuie la DRIEAT dans l'instruction des autorisations, la **DGPR** veille à l'instruction des ICPE, à l'appui technique et à l'économie circulaire notamment.
- La **DRIEAT**, qui comprend la **DIRIF**, est le **service déconcentré** le plus impliqué, depuis fin 2017 tant dans la préparation que dans le déroulement des JOP (cf. intranet MTECT) : elle contribue à la livraison dans les délais des ouvrages pérennes et des aménagements temporaires ; elle prépare le bon fonctionnement pendant les JOP (tests de l'été 2023) et prépare l'héritage de qualité. Elle coordonne pour la PRIF l'action des **DDT franciliennes**. Hors IDF, **les 8 DDT(M)** des villes accueillant des compétitions (sports collectifs, tir et voile), et la **DIRM MED** (voile) sont parties prenantes au sein de collectifs animés par les préfets (+ PREMAR à Marseille).
- Certains de nos **opérateurs sous tutelle** contribuent aussi à la préparation et au déroulement des JOP : la **RATP** et la **SOLIDEO** (3 tutelles : MSJOP, MINEFI, MTECT) qui, elle-même, a sollicité **VNF, HAROPA, le CSTB et Météo-France**. **Coté Seine, l'AESN** est un acteur majeur du Plan Baignade. Le **CEREMA** (études/plan vélo) et l'**IGN** (cartes) participent également à leur niveau. Enfin, **l'ADEME** a mobilisé ses fonds pour contribuer aux financements des installations (hydrogène, géothermie, bornes électriques).

L'HERITAGE DES JOP 2024



2. Les dispositifs RH mis en œuvre pour accompagner la mobilisation des agents durant les JOP

L'impact des JOP sur les sujétions des agents

La réalisation des missions relatives aux JOP durant cette période va générer pour certains agents des sujétions particulières :

- Congés : la prise de congés pendant la période des JOP pourra être plus contrainte qu'en temps ordinaire
- Cycles de travail : certains cycles de travail devront être adaptés
- Astreintes : certains agents seront amenés à réaliser des astreintes liées aux JOP
- Heures supplémentaires : certains agents seront amenés à réaliser des heures supplémentaires liées aux JOP

Par rapport à ces sujétions, différentes actions seront mises en œuvre dans le cadre d'un dialogue social : adaptation des règles relatives au CET et au report des congés, planification des congés, ajustement des cycles de travail, gratification, dispositifs spécifiques de garde d'enfant.

Planification des congés, règles de report et adaptation pour le CET

Pour le pôle ministériel, la DRH transmettra, dans les prochaines semaines, à l'ensemble des services mobilisés par les JOP une note rappelant le cadre applicable en matière de congés et notamment leur planification.

Afin de prendre en compte les contraintes pour les agents qui seront mobilisés dans le cadre des JOP, une adaptation des textes réglementaires par la DGAFP interviendra avant la fin de l'année 2023 afin de : rehausser de 10 jours le plafond du compte épargne-temps.

Le report de congés non pris en 2024 sur l'année 2025 sera facilité.

Au sein de chaque service les modalités de planification des congés liées aux JOP donneront lieu à une concertation au sein des CSA. En outre, les agents mobilisés devront disposer en amont de la période des JOP par leur hiérarchie d'une information sur leurs conditions de travail durant cette période.

Ajustement des cycles de travail et utilisation des astreintes et des heures supplémentaires

Pour les services concernés, la mobilisation des agents pour les JOP pourra se traduire, le cas échéant, par l'ajustement des cycles de travail.

Une analyse des textes ministériels en matière d'astreinte est actuellement en cours afin de s'assurer que l'ensemble des situations des agents à l'occasion des JOP sont bien couvertes par les textes ministériels en vigueur.

Mise en place d'une gratification

Afin de valoriser et de reconnaître l'engagement des agents impactés par l'organisation des Jeux, une gratification sera mise en place.

Les principes de mobilisation de cette gratification font l'objet d'un cadrage interministériel (modulation possible en lien avec la mobilisation des agents, rapprochement des calendriers de versement, caractère non reconductible,...), mais son montant ainsi que ses règles d'attribution seront déterminées au niveau ministériel.

Cette gratification concernera également les agents ne travaillant pas directement sur les Jeux, mais dont la charge de travail sera impactée du fait de l'organisation des Jeux.

Cette gratification ne s'effectuera pas au travers d'une prime spécifiquement créée, mais par la mobilisation des leviers indemnitaires existants qui permettront de reconnaître cet engagement.

Action sociale

Pour les agents qui seront fortement sollicités à l'occasion des Jeux, il est important qu'ils puissent disposer de solutions de garde d'enfants.

La DGAFP proposera des lignes directrices interministérielles pour garantir la cohérence des dispositifs qui seront proposés par les ministères.

Pour le pôle ministériel, la mobilisation pendant cette période des dispositifs existants (crèche, colonies de vacance) en fonction des besoins est à l'étude avec le concours du CGCV.

Un dialogue social au niveau ministériel et local

Au sein de chaque ministère concerné, un dialogue social spécifique est mis en place pour préparer la période des Jeux .

Au sein du pôle ministériel, le dialogue social sera conduit :

- Au niveau ministériel (CSA et groupe de travail dédié)
- Au sein des services mobilisés

Ce dialogue social a d'ores et déjà été engagé à la DRIEAT (CSA hors DiRIF – juin 2023) et DiRIF (réunion avec les représentants du personnel le 4 juillet 2023).

Ce dialogue social est amené à se poursuivre au sein de ces différentes instances.